

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 27843**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE CUSSET****COMMUNES DE MEYZIEU et DE JONS****Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale ou physique sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	07 / 12 / 2020
Durée de mise en ligne de l'avis	10 jours calendaires
Date limite de réception propositions	17 / 12 / 2020
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : MEYZIEU Adresse : Les Balmes Références cadastrales : AB 43 – BE 92 Commune : JONS Adresse : Les cotes Références cadastrales : A 266
Activité sollicitée par le demandeur	Pose d'une canalisation de transport GAZ
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Parcelles situées sur le chemin de halage et la piste mode doux sur les berges du canal de Jonage
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : dix ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de CUSSET soit le 31/12/2041

Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT ref 27843</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 27843</i>